

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 8 septembre 2015 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy  
M. Paul Audet  
Mme Lise Gosselin

M. Gilles Deshaies  
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **2015-09-176 Ouverture de la session**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h10.

Adoptée.

### **2015-09-177 Adoption de l'ordre du jour du 8 septembre 2015**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session  
Adoption de l'ordre du jour du 8 septembre 2015  
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 10 août 2015  
Résolution: Adoption du procès-verbal du 10 août 2015  
CORRESPONDANCE ( Liste remise à chacun )  
AFFAIRES NOUVELLES  
Avis de motion : Règlement numéro 218-2015  
Résolution : Adoption projet de règlement 218-2015  
Résolution : Confirmation de la tenue d'une assemblée publique de consultation  
Résolution : Acceptation de la programmation révisée TECQ  
Résolution : TECQ (dépôt au ministère)  
Résolution d'appui: Gestion de l'offre  
Résolution: Identification de carrière: Contrôle par drone  
Demande au MTQ: traverse de piétons Camping Couture (reporté)  
Demande de don : Comité réseautage culturel  
Résolution : Achat d'un bac de récupération  
Contrat récupération 2016  
Soumission : contrat ordures 2016  
Déneigement Chemin Létourneau (section privée) 2015-2016  
Résolution : Achats accessoires de voirie  
Résolution : Travaux de voirie  
Résolution : Installation de luminaires de rues  
Résolution : Dossier Gilles Chartrand  
Résolution : Paiement des comptes au 8 septembre 2015  
Questions des élus et employés  
Questions des personnes présentes  
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

### **2015-09-178 Dispense de lecture du procès-verbal du 10 août 2015**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

#### **2015-09-179 Adoption du procès-verbal du 10 août 2015**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015.

Adoptée.

#### **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **2015-09-180 Avis de motion : Règlement numéro 218-2015**

Jean-François Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente le règlement numéro 218-2015 amendement le règlement de zonage numéro 204-2013 sera adopté.

Adoptée.

##### **2015-09-181 Résolution : Adoption du projet du règlement de concordance numéro 218-2015 amendement le règlement de zonage numéro 204-2013**

Attendu que le règlement de zonage numéro 204-2013 de la municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Attendu que le règlement numéro 156 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 17 avril 2015;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 13 mai 2015, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Praxède doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 156 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement que le projet de règlement de concordance numéro 218-2015 amendement le règlement de zonage numéro 204-2013 soit adopté.

Les élus déclarent avoir reçu une copie dudit projet de règlement.

Adoptée.

##### **2015-09-182 Résolution : Confirmation de la tenue d'une assemblée publique de consultation : Règlement no 218-2015**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que les élus confirment la tenue d'une assemblée de consultation publique, relativement à l'adoption du règlement no 218-2015.

Cette assemblée se tiendra le lundi, 5 octobre 2015, à 18 h.

Adoptée.

**2015-09-183 Résolution : Acceptation de la nouvelle programmation  
TECQ**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer que les élus municipaux acceptent la nouvelle programmation de travaux, laquelle sera déposée auprès du Ministère des Affaires Municipales. Une copie de cette programmation est remise aux élus.

Aussi, la directrice générale, secrétaire-trésorière précise que les coûts des travaux réalisés reflètent les montants réels des dépenses.

Adoptée.

**2015-09-184 Programmation TECQ 2014-2018**

Attendu que la municipalité de Ste-Praxède a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

et résolu unanimement que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2016;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Aussi, Madame Josée Vachon, directrice générale, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède, tous les documents requis.

Adoptée.

### **2015-09-185 Résolution: Demande d'appui: Gestion de l'offre**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu majoritairement (4 contre 1) que la Municipalité de Ste-Praxède ne souhaite pas donner l'appui demandé par l'UPA dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral et de ses représentants, afin de maintenir le système de gestion de l'offre de façon intégrale en n'accordant aucun accès supplémentaire aux marchés canadiens sous gestion de l'offre dans le cadre d'une entente du PTP.

Adoptée.

### **2015-09-186 Résolution: Identification de carrière: Contrôle par drone**

Attendu que la MRC des Appalaches met en place des mesures de contrôle concernant les redevances des carrières-sablières;

Attendu que la firme Ecce Terra offre le service d'un drone pour procéder à ce contrôle ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

et résolu unanimement d'informer la MRC des Appalaches que la Municipalité de Ste-Praxède ne souhaite pas donner suite à cette mesure de contrôle pour la carrière installée sur notre territoire.

Adoptée.

### **Demande au MTQ : Camping Couture**

Ce point est reporté à une séance ultérieure puisque les élus n'ont pas reçu la pétition qui devait être déposée, par le Camping Couture, pour appuyer leurs démarches auprès du MTQ

### **2015-09-187 Don : Comité réseautage culturel**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède accorde un don de \$50.00 pour soutenir l'organisation de l'événement culturel régional du Secteur Sud.

Cette activité d'échange entre les artistes, artisans et auteurs aura lieu le 16 octobre prochain, à Disraeli. La conseillère, Mme Lise Gosselin, agit comme représentante de la Municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

#### **2015-09-188 Achat d'un bac de récupération**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'acheter un bac de récupération pour l'édifice municipal, chez Transport T.O.R.A., au coût de \$110.00 plus taxes, livraison incluse.

Adoptée.

#### **2015-09-189 Contrat récupération 2016**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de l'entrepreneur T.O.R.A. pour le service de cueillette et transport des matières recyclables pour l'année 2016.

Le coût est de \$12,912.00 plus taxes, représentant un montant mensuel de \$1,076.00 plus taxes.

Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir.

Adoptée.

#### **2015-09-190 Résolution : Invitation à soumissionner Cueillette et transport des ordures 2016**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
et résolu unanimement de mandater la directrice générale à préparer un devis pour la cueillette des ordures ménagères pour l'année 2016.

Les documents d'appels d'offres par invitation seront acheminés à deux soumissionnaires préalablement nommés par le conseil.

Le devis fourni intégrera les mêmes conditions se rattachant au contrat des ordures de 2015.

Adoptée.

#### **2015-09-191 Déneigement : Section privée Chemin Létourneau**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Mme Guylaine Demers pour le déneigement de la section du Chemin Létourneau, laquelle s'élève à \$3,100.00. Ce montant sera payable en six versements égaux à partir de décembre prochain.

Il est convenu que Mme Demers devra nous fournir une preuve d'assurance-responsabilité et s'engager à effectuer les travaux de déneigement et de sablage pour la saison 2015-2016 de la première à la dernière neige.

Adoptée.

#### **2015-09-192 Résolution : Achats accessoires de voirie**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur à se procurer différents panneaux et poteaux pour la signalisation, chez Signalisation de l'Estrie, selon l'estimé se chiffrant à 547.00 \$;

Aussi, l'inspecteur est autorisé à se procurer un outil pour faciliter le déplacement des poteaux. Le prix de cet article est d'environ 250.00 \$

Finalement, il est convenu d'ouvrir un compte à la Coop de Weedon et de commander un manchon double-cloche pour ponceau, soit un manchon de 18" à 195 \$ et un manchon de 24" à 375 \$.

Adoptée.

#### **2015-09-193 Résolution : Travaux de voirie**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que l'inspecteur soit autorisé, après validation avec le maire, à procéder au nivelage et à se procurer du gravier, si requis, d'ici le début de la saison hivernale.

Le tout, en respectant le budget de l'année.

Adoptée.

#### **2015-09-194 Résolution : Location de niveleuse**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la Municipalité de Weedon, pour la location de leur niveleuse selon un tarif horaire de 125.00 \$.

En conséquence, si cette machinerie est requise, l'inspecteur est mandaté à procéder à la location de l'équipement.

Adoptée.

#### **Installation de luminaires de rues**

Le conseil reporte ce dossier. Le projet d'installation de luminaires de rues dans le secteur du Camping Couture sur la Route 263 devra faire l'objet d'une demande écrite.

#### **2015-09-195 Dossier Gilles Chartrand**

Attendu que la propriété de Gilles Chartrand est inutilisée depuis le décès du propriétaire en septembre 2012;

Attendu que les taxes demeurent impayées;

Attendu qu'il ne semble pas y avoir eu aucun règlement de succession dans ce dossier;

Attendu que la directrice générale a été informée par la Caisse populaire du Carrefour des lacs que l'hypothèque de cette résidence a été libérée malgré le non-paiement;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement de mandater le maire et la directrice générale à entreprendre les démarches auprès des autorités compétentes pour récupérer les sommes dues;

Aussi, il est convenu que les taxes impayées se retrouvent en mauvaise créance dans les états financiers de la municipalité advenant qu'aucune démarche ne soit possible.

Adoptée.

#### **2015-09-196 Paiement des comptes au 8 septembre 2015**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 8 septembre 2015, laquelle s'élève à 200 980.22 \$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, sec.trés, dir gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

#### **Questions des élus et employés**

##### **2015-09-197 Travaux : ponceau du Rang 2**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement de mandater l'inspecteur en voirie pour commander un ponceau de plastique de 24" par 30' pour remplacer le tuyau de ciment à remplacer, dans le Rang 2.

Il est convenu d'embaucher l'entrepreneur Gilles Bourgault pour effectuer ce travail.

Adoptée.

##### **2015-09-198 Tarif horaire : Secrétaire adjointe**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement que le tarif horaire de la secrétaire adjointe, Mme Cécile Richard, soit majoré à 16.00 \$ de l'heure, à compter du 14 septembre 2015.

Adoptée.

**2015-09-199 Prix pour les tasses avec logo**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que les nouvelles tasses avec logo seront en vente au bureau municipal, au prix unitaire de 7.00 \$.

Adoptée.

Mme Lise Gosselin, conseillère, s'informe où en est rendu le dossier de piquetage du Chemin Giroux puisque nous sommes toujours en attente du rapport de l'arpenteur de Ferme Rémavie . La directrice générale informe les gens présents, de la réception d'un courriel de notre avocate, nous informant que l'arpenteur M. Pierre Hains doit lui fournir son rapport dans la semaine du 7 septembre 2015.

**Questions des personnes présentes**

**2015-09-200 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20 h 15.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*